

Procès-verbal de la séance du comité de parents de la Commission scolaire Marie -Victorin tenue le 17 octobre 2005 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

Présences :

Représentant(e)s :

Antoine-Brossard	Fouad Cheddadi
Bourgeois-Champagnat	Pascal-Dominic Delambre
Charles-Bruneau	Marie-Josée Desjardins
Charles-Le Moyne	Jean LeBrun
D'Iberville	Mourad Heniche
De La Mosaïque	Nadine Belzile
De Maricourt	Robert Deragon
De Normandie	Martin Dion
Des Milles Fleurs	Claude Germain
Des Quatre-Saisons	Claude Brodeur (Mme)
Des-Quatre-Vents	Johanne Marchand
Du Jardin-Bienville	Isabelle Gaudet
Félix-Leclerc	Diane Langlois
Gaétan-Boucher	S Careau
Gentilly	Yves Gaumont
Georges-Étienne Cartier	Manon D'Astou
Georges-P.-Vanier	Stéphane Roy
Gérard-Filion	Claude Carrière
Hubert-Perron	Josée Labelle
Internationale de GFP	Nathalie Normandeau
Internationale St-Edmond	Normand G Gravel
Jacques-Ouellette	Michel Tremblay
Jacques-Rousseau	Linda Bossé
Jean-de-Lalande	Johane Bouchard
Lajeunesse	Sylvie Gaudreault
Laurent-Benoît	Tony Trudel
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Elène L'Espérance
Maurice-L.-Duplessis	Isabelle Gratton
Mr-A.-M.-Parent	Mario Boudrau
Monseigneur-Forget	Patrick Lapointe
Paul-Chagnon	Nathalie Boisclair
Paul-de-Maricourt	Francine Carrière
Pierre Brosseau	Louise Gervais
Pierre-Laporte	Martine Monière
Plein-Soleil	Bruno Hivert
Préville	Louis-Richard Bertrand
Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Saint-Joseph	Nelson Langlais
Saint-Laurent	Stéphane Achim
Saint-Romain	Frédéric Jetzer
Sainte-Claire (Brossard)	Brigitte Blanchette
Sainte-Claire (Longueuil)	Lucien A Leduc
Samuel-de Champlain (Brassard)	Thanh Trinh-Quang (M)
Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Secondaire Participative L'Àgora	Johanne Côté
Tourterelle	Valérie Brazier
Comité EHDA	Carmen Poulin

Substituts :

Antoine-Brossard	Marie-Elène L'Espérance
Armand-Racicot	Jean-Yves Blouin
Marie-Victorin (Longueuil)	Valérie Biron
Mr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean
Rabeau	Pierre-Louis Foucault

Personnes ressources :

Marcel Teasdale, DGA
Chantal Laforest, service de l'organisation scolaire
Louis Gendron, ressources éducatives

Secrétaire administrative :

Sylvie Picard

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 19.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marie-Èlène L'Espérance que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en corrigeant la numérotation

Résolution numéro CP-613-10-17

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Mot du président
5. Parole à la direction générale

AFFAIRES NOUVELLES

6. Projet de plan d'organisation scolaire 2006-2011
 - 6.1 Dépôt du document & Questions d'éclaircissement

PAUSE

7. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (*retour décembre*)
 - 7.1 Dépôt du document & Questions d'éclaircissement
8. Capacité d'accueil
 - 8.1 Dépôt du document & Questions d'éclaircissement
9. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la CSMV pour l'année scolaire 2005-2006 (*retour décembre*)
 - 9.1 Dépôt du document & Questions d'éclaircissement
10. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2005-2006 et localisation des classes spécialisées pour l'année 2005-2006 (*retour décembre*)
11. Amendement aux règles de régie interne

AFFAIRES INTERNES

12. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2005 et suivi
13. Parole aux parents commissaires
14. Transport du midi
15. Service de garde
16. Parole aux membres

INFORMATION

17. Abonnement à la revue ACTION PARENTS
18. Levée de l'assemblée ou ajournement

Optionnel : questions et réponses pour les couche-tard

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention

4. MOT DU PRÉSIDENT

Madame Linda Bossé rappelle à tous que la feuille de présences doit être signée par tous les participants; elle les invite à y noter leur adresse courriel et souligne que la chemise doit être laissée dans le bac. Elle mentionne que la chemise contient entre autres le rapport des parents commissaires et une proposition concernant un changement aux règles de régie interne.

Courrier reçu :

- Formation offerte : Etre parent aujourd'hui OUF!
- Communiqué de la direction générale suite au reportage de TQS concernant un rôdeur autour de l'école Jean De La Lalande : il est souhaitable, dans de pareilles circonstances, de ne pas mettre les médias au courant car il devient alors presque impossible de prendre le fautif.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale souligne les points suivants :

- Si un jeune rapporte une personne douteuse, vaut mieux en informer la direction de l'école qui est en lien avec les policiers communautaires pour mettre en branle le plus tôt possible les équipes nécessaires.
- Nous en sommes ce soir à la 2^e étape du processus de consultation publique sur le redécoupage.
- En suivi : l'argumentaire de la CSMV sur le surplus généré par le transport scolaire; le processus de remboursements est en branle.
- Dans le cadre d'un partenariat CP & CSMV, il y aura une première rencontre avec mesdames Bossé et D'Astou. Certains dossiers sont à l'ordre du jour : sondage CSMV-CP; transport; services de garde; fête des bénévoles.

6. Projet de réorganisation scolaire 2006-2011

Madame Chantal Laforest souligne que le document en consultation a déjà fait l'objet d'une présentation le 13 octobre pour les présidents des conseils d'établissements, les représentants au comité de parents et les directions d'école. Elle souligne que le retour de la consultation se fera en décembre. Deux autres rencontres publiques sont prévues le 20 octobre prochain à l'école Mgr-Parent et le 24 octobre à l'école Gérard Filion.

Madame Chantal Laforest explique le dossier en soulignant les orientations retenues par le Conseil des commissaires, elle mentionne que les pages 17 & 19 du document remis sont à corriger.

La CSMV propose donc la fermeture des écoles Ste-Claire de Longueuil et De Maricourt en plus d'un pavillon de l'école D'Iberville.

On retrouve en page 52, les 5 principes dégagés pour la localisation des classes spéciales.

Au secondaire, aucune fermeture d'école n'est envisagée mais un réajustement de certains bassins.

Le processus de consultation prendra fin le 21 février 2006.

Il sera possible de faire part des demandes de nos milieux respectifs lors des audiences publiques. Il faut s'inscrire avant le 12 décembre pour les auditions en janvier 2006.

Il ne faut pas perdre de vue que si la CSMV ne prévoyait pas déplacer le préscolaire si nécessaire, on risque de toucher 8 ou 10 écoles par effet de domino.

Le processus et le délai de consultation est le même pour tout le monde. Il y a eu une rencontre la semaine dernière pour la présentation du plan d'organisation auprès des enseignants.

7. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des écoles et actes d'établissement (retour décembre)

Madame Chantal Laforest mentionne que le document sera modifié suite à la consultation sur le plan d'organisation.

Madame Linda Bossé souligne que le comité de parents devra se prononcer en décembre mais que cela n'empêche pas les conseils d'établissement de se prononcer, au contraire elle les encourage fortement à le faire.

8. Capacité d'accueil (retour décembre)

Madame Chantal Laforest dépose le document à cet effet (document vert). La capacité des écoles secondaires est présentement à l'étude pour 5 écoles.

Pour définir la capacité d'accueil des écoles secondaires, on tient compte des aires communes, locaux pour le personnel, les laboratoires, les espaces de rangement, ... On tient compte de la convention collective qui stipule 32 élèves par classe en moyenne. La plupart de nos écoles secondaires ne sont pas à 100% de leur capacité d'accueil.

Ce document est présenté aux directions d'école et déposé au conseil d'établissement.

9. Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la Commission scolaire pour l'année 2005-2006

Madame Chantal Laforest dépose la politique d'admission, document en consultation annuellement. Elle souligne que la principale modification proposée cette année c'est le point 6.7 :

En aucun cas, un élève HDAA transféré dans un établissement autre que son établissement de secteur, pour y recevoir un service spécialisé en classe ordinaire, ne peut être déplacé de son nouvel établissement pour cause de surplus et ce, pour tout le temps où il doit recevoir ce service.

Elle souligne que si les parents déménagent, la CSMV pourra le déplacer vers un autre centre de service.

Page 12 : Établissements à projet alternatif. Il faudrait lire au dernier paragraphe ... *Durant la période d'inscription dans les établissements à projet **alternatif** et non particulier, ...*

10. Répartition des services éducatifs dans les écoles 2006-2007 et localisation des classes spécialisées au primaire (retour décembre)

Monsieur Louis Gendron dépose le document en mentionnant que ce dossier est aussi en lien avec la carte scolaire. Il attire notre attention sur la note #2 : un service d'enseignement ordinaire doit être offert à tous les niveaux. De plus, la nomenclature des classes d'adaptation se fait maintenant plus par rapport aux besoins des élèves et non plus par diagnostics ainsi les classes dysphasie = classe de communication.

Deux écoles primaires répondent à l'article 240 comme écoles dédiées à un projet particulier : les écoles Félix Leclerc et Internationale GFP. Les projets d'enrichissement définis par le conseil d'établissement d'une école portent l'appellation « Concentration » ou « Programme ».

L'ajout de l'anglais à partir de la 1^{ère} année du primaire à compter de septembre 2006 apportera des changements au niveau de l'anglais intensif et du bain linguistique.

11. Amendement aux Règles de régie interne

Madame Linda Bossé dépose l'amendement proposé aux règles de régie interne adoptées en juin 2003.

Au point 10.1 : Au point « Affaires internes », seuls les représentants et les substituts élus par leur assemblée générale respective et toute personne invitée par la présidence demeurent dans la salle.

Plusieurs interventions sont faites, Madame Linda Bossé mentionne donc que l'exécutif se penchera sur une nouvelle proposition.

Monsieur Marcel Teasdale quitte à 21 h 40.

AFFAIRES INTERNES

12. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2005 et suivi

L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 juin 2005 est proposée par Monsieur Claude Germain

Résolution numéro CP-614-10-17

Adopté à l'unanimité

13. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Madame Louise St-Cyr dépose le rapport des parents commissaires. Elle souligne avoir participé aux deux dernières rencontres en compagnie de messieurs Michel Parent et Normand Gravel.

Quelques dossiers sont soulignés :

La location de locaux à Pratt & Withney pour offrir deux programmes afin de parer à la demande croissante dans des métiers en construction. La CSMV a équipé ces locaux adéquatement.

Il y a quatre candidats en liste pour l'élection partielle qui aura lieu dimanche.

Selon un avis juridique de Monsieur François Houde, une école peut exiger une tenue vestimentaire ; toutefois, l'école ne peut pas exiger de l'acheter à l'école. Le parent doit avoir la possibilité de l'acheter ailleurs. Il y aura beaucoup de discussion à ce sujet puisqu'une politique des frais chargés aux parents est en élaboration à la CSMV.

Une copie des résultats aux épreuves du MELS a été remise aux commissaires.

Les écoles doivent élaborer une reddition de compte à présenter au conseil d'établissement pour adoption avant sa présentation publique.

Les documents suivants seront remis aux membres :

- Le tableau des indices de défavorisation
- Le tableau des présences des commissaires
- L'avis juridique concernant l'imposition d'une tenue vestimentaire
- Une copie des résultats aux épreuves du MELS

Le budget d'aide aux familles à petit budget a été dépassé quelque peu puisque la CSMV a tenu à ce que le remboursement soit d'au moins 15\$ par famille. On se rappelle que le budget initial était de 120,000\$ et que les familles doivent en faire la demande.

14. TRANSPORT DU MIDI

L'argumentaire de la CSMV a été remis. Madame Linda Bossé et Monsieur André Turgeon font l'historique du dossier.

Il faut assurer le suivi de nos propositions. On souhaite que la CSMV rembourse les parents qui ont payé à ce moment-là.

Qu'est-ce qui arrive avec les surplus de 2003-2004 ? S'il y a surplus en 2004-2005, la CSMV remboursera-t-elle ? Il faut s'assurer de poursuivre les démarches pour les surplus générés les années suivantes aussi.

Il est demandé à tous les représentants de vérifier auprès de leur direction respective si la facturation du transport du midi a été modifiée par rapport à l'an dernier.

Madame Josée Labelle demande le vote.

ATTENDU QUE la commission scolaire offrait gratuitement le transport du midi pour les années antérieures à l'année scolaire 2003-2004.

ATTENDU QUE c'est suite à des informations non confirmées venant du MEQ, relativement à une coupure dans son enveloppe budgétaire pour le transport scolaire, que la commission scolaire a avisé les parents qu'elle ne pouvait plus continuer à offrir gratuitement le transport du midi et évaluait le coût à défrayer par les parents à 110\$, par enfant par année.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marie-Victorin a subi des coupures moindres que ce qu'elle anticipait pour l'année 2003-2004 pour le transport des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Marie-Victorin a dégagé des surplus grâce à sa bonne gestion dans le transport de ses élèves.

ATTENDU QUE la validation des états financiers 2003-2004 complétée par le MEQ confirme un surplus en 2003-2004 de 283 388\$ pour le transport de ses élèves.

ATTENDU QUE la direction et la présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin ont informé les membres de l'exécutif du comité de parents de leur intention de ne pas mettre ce surplus dans le budget global (fonds consolidés) de la commission scolaire et ont demandé aux membres de l'exécutif du comité de parents de soumettre une proposition quant à l'utilisation éventuelle de ces surplus.

ATTENDU QUE la commission scolaire, par la même occasion, s'est engagée à retourner aux parents le surplus de l'enveloppe de transport scolaire

ATTENDU QUE les parents de 1800 élèves ont défrayé la somme de 110\$ pour un total de 196 000\$ pour l'année scolaire 2003-2004.

CONSIDÉRANT QUE ce sont les parents des enfants qui utilisent le transport du midi qui ont défrayé cette somme et que ce sont eux qui doivent bénéficier d'un remboursement.

CONSIDÉRANT QUE ces parents n'ont pas à subventionner la surveillance du midi tel que proposé dans le document présenté à l'exécutif du comité de parents, d'autant plus que, dans plusieurs écoles. Le service de surveillance du midi est INTÉGRÉ au service de garde.

CONSIDÉRANT QUE après une évaluation de la faisabilité par la Commission scolaire, il serait possible de rembourser les parents dont les enfants ont utilisé le transport du midi et ce, sans engendrer d'énormes frais d'administration,

Il est proposé par Madame Josée Labelle

Que la Commission scolaire Marie-Victorin rembourse les parents qui ont défrayé la somme de 110\$ pour le transport du midi pour l'année scolaire 2003-2004.

Que la Commission scolaire Marie-Victorin par sa bonne gestion du transport scolaire et suite à la validation des états financiers par le MEQ pour les années scolaires ultérieures à 2003-2004 reconduise le remboursement aux parents suite à la facturation qu'elle imposera pour le transport du midi.

Résolution numéro CP-615-10-17

Adopté à l'unanimité

Madame Linda Bossé mentionne que lors de la dernière rencontre du comité de transport, il a été mentionné que la RTL a un projet pour instaurer une carte à puce. Ainsi, il serait plus facile d'identifier les étudiants de jour seulement donc le parent n'aurait rien à déboursier. Le projet pourrait donc être à l'étude cette année, c'est un dossier à suivre. Actuellement, certains parents doivent acheter la passe mensuelle et la CSMV leur rembourse 70% du coût.

De plus, pour les jeunes qui vont au privé, la CSMV ne pouvait facturer que pour un nombre d'enfants maximum identifiés par le MELS. Le MELS autorise maintenant les CS à facturer le plein montant du coût du transport pour les élèves excédentaires.

15. SERVICE DE GARDE

Madame Linda Bossé dépose certains documents dont un avis juridique. Elle fait un bref historique du dossier. Les directions doivent présenter le budget du service de garde au CE. La CSMV impose aux services de garde depuis l'an dernier un coût de 44.63\$/m² pour les frais d'utilisation des locaux. La moyenne d'augmentation des coûts est de plus de 50% pour la majorité des services de garde. Le comité de parents a toujours considéré cela comme de la surfacturation. Un avis juridique extérieur stipule que la CSMV a agi illégalement.

En conséquence, l'avis juridique doit être diffusé dans tous les CE et chaque représentant doit s'assurer que le budget du service de garde est inclus dans le budget école.

Nous nous opposons car cette nouvelle façon de faire vient limiter la contribution du service de garde à l'école au profit de la CSMV. C'est illégal, il faut que la Commission scolaire cesse cette facturation. La CSMV est l'une des seules CS au Québec qui le fait... Nul n'est tenu de cautionner une action illégale. Lors de l'adoption du budget révisé, il est souhaitable que chaque CE refuse d'adopter le budget école s'il s'oppose à la facturation pour l'utilisation de l'immeuble par le service de garde.

Il est convenu de mandater Monsieur Normand Gravel pour recueillir les questions des membres afin que l'exécutif soit en mesure de produire un document questions/réponses à leur intention.

16. PAROLE AUX MEMBRES

Aucune intervention

INFORMATION

17. Abonnement à la revue ACTION PARENTS

Madame Marie-Èlène L'Espérance propose de renouveler l'abonnement à la revue Action Parents pour tous les membres du comité de parents.

Résolution numéro CP-616-10-17

Adopté à l'unanimité

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Josée Labelle de lever l'assemblée à 23 h 25

Résolution numéro CP-617-10-17

Adopté à l'unanimité

Linda Bossé
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative